

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2012**

Présents : M. Jean-Claude EGGER, président  
Mmes Magali BARTHASSAT - Maria CLARET - Anne JAGGI  
Mmes Catherine LEHMANN - Paulette DUPRAZ OIHENART  
MM. Albin DELAVY- Andreas FABJAN - Raoul FLOREZ - Gérard FONTAINE  
André THEVENOZ

Secrétaire : M. Daniel FONTAINE

Excusé : M. Jean-Claude DENERVAUD

M. le président ouvre la séance à 18h30 et souhaite la bienvenue à M. Georges Gainon, notre conseiller concernant le projet de plan localisé de quartier qui sera discuté avant de commencer la séance du Conseil municipal conformément à l'ordre du jour.

### **1.- Préavis sur le projet de plan localisé de quartier No 29768-536 - Route de Soral route des Lolliets - enquête publique No 1780**

M. Georges Gainon présente une nouvelle fois le plan localisé de quartier mis à l'enquête publique du 27 avril au 30 mai 2012 et donne un petit historique. Deux personnes – propriétaires de parcelles concernées - ont contesté le projet et ont été reçues à la mairie en présence de ce dernier et des membres de l'exécutif pour ouvrir une discussion. Après explications, ces personnes ont renoncé à leur contestation et ont compris à faire appliquer le PLQ. Les propriétaires ont la possibilité de demander un remaniement parcellaire avec un troisième propriétaire concerné et une proposition a été faite dans ce sens. Il aurait été possible d'approuver la moitié du plan en cas de contestation persistante des propriétaires.

M. Andreas Fabjan soulève, une nouvelle fois, le problème des parkings en surface qui a été débattu longuement lors de la séance du 27 février dernier. M. Fabjan persiste à confirmer qu'il ne se bat plus pour un étage supplémentaire, mais pour un parking souterrain, ce qui permettrait de supprimer les voitures en surface.

M. Georges Gainon souligne que le règlement de construction du village de Soral, accepté par le Conseil d'Etat en 1988 qui est toujours en vigueur, exclut la construction de garage souterrain. Il précise également la position ferme de la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) de ne pas construire un étage de plus. Un conflit s'est ouvert entre l'Office de l'urbanisme et la CMNS sur ce sujet.

M. le président conteste une densification plus élevée qui remet en discussion le projet du nouveau PLQ commencé depuis plus de deux ans.

Plusieurs conseillers s'expriment sur le sujet et estiment que les parkings en surface ne dénaturent pas le paysage avec des zones de verdure et qu'il ne faut pas comparer les problèmes de parking avec la ville. De plus, ils sont favorables à des loyers modérés des appartements.

Après discussion nourrie, le Conseil municipal prend la résolution suivante :

Vu la résolution du Conseil municipal du 14 février 2011 demandant l'ouverture de la procédure relative au projet de plan localisé de quartier No 29768-536, élaboré par la commune,

vu l'enquête publique No 1780 ouverte du 27 avril au 30 mai 2012 et les observations reçues,

vu le résultat de l'audition, par la Mairie, des propriétaires concernés,

vu l'article 6 alinéa 3 de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957 et l'article 5 alinéa 3 de la loi sur l'extension des voies de communications et l'aménagement des quartiers ou localités du 9 mars 1929,

vu l'article 30 A, alinéa 1, lettre r de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Le Conseil municipal, par 8 voix pour et 2 voix contre

## **DECIDE**

De préavisier favorablement le projet de plan localisé de quartier No 29768-536.

M. le président prend congé de M. Georges Gainon et le remercie pour son aide précieuse.

### **La séance continue par la présentation de l'ordre du jour qui est le suivant :**

- 2.- Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2012.
- 3.- Ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 212.625.-- pour la réfection des Installations du Club de Tennis de Soral.
- 4.- Ouverture d'un crédit de construction de CHF 85.000.-- pour les aménagements de modération de trafic dans le village de Soral.
- 5.- Décision de l'assemblée générale de l'ACG (Association des communes Genevoises soumises au droit de veto des Conseils municipaux) relative à l'octroi par le fonds intercommunal d'un montant de CHF 706.000.-- pour le financement intercommunal des loyers des centres de maintien à domicile (CMD) et des foyers de jour (FDJ), pour l'année 2012.
- 6.- Plan d'extraction de graviers aux Champs-Pointus.
- 7.- Communications de l'exécutif.
- 8.- Divers.

### **2.- Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2012**

Le procès-verbal de la séance du 7 mai 2012 est accepté à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteur.

### **3.- Ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 212.625.-- pour la réfection des installations du Club de Tennis de Soral**

Vu l'article 30, al. 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 34, al 6 lettre d, du Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes,

vu la nécessité de rénover les deux courts, le mur et la surface d'entraînement, la réfection totale des clôtures et des grillages, la rénovation partielle des vestiaires, la construction d'un local pour l'école de tennis,

vu le plan financier présenté par le Club de Tennis de Soral en date du 10 février 2012 pour un montant total de CHF 212.625.--,

vu les offres et devis présentés,

vu la demande du club de Tennis de Soral pour obtenir une subvention de la commission cantonale d'aide au Sport pour un montant d'environ CHF 57.625.--,

vu la participation du club de Tennis de Soral pour un montant de CHF 5.000.--,

sur proposition de M. le maire,

## **le Conseil municipal**

### **D E C I D E**

#### **par 9 voix et 1 abstention**

1. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 212.625.-- pour la rénovation des deux courts de tennis, le mur et la surface d'entraînement, la réfection totale des clôtures et des grillages, la rénovation partielle des vestiaires, la construction d'un local pour l'école de tennis, dont à déduire la subvention de la commission cantonale d'aide au Sport pour un montant d'environ CHF 57.625.-- et la participation du club de Tennis de Soral pour un montant de CHF 5.000.--.
2. De prélever cette somme sur le compte courant communal No H 1151.43.22 ouvert auprès de la Banque Cantonale de Genève.
3. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 150.000.-- au moyen de 10 annuités de CHF 15.000.- qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 34.00.331 des années 2012 à 2021.

#### **4.- Ouverture d'un crédit de construction de CHF 85.000.-- pour les aménagements de modération de trafic dans le village de Soral**

Vu les articles 30 lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu la nécessité de prendre des mesures concrètes pour la sécurité des enfants et des piétons dans le village,

vu les nombreuses discussions positives au sein du Conseil municipal afin de trouver des solutions au problème lancinant de la circulation routière dans le village,

vu l'étude effectuée et les plans établis par le bureau d'ingénieurs Trafitec Ingénieurs Conseils S.A. concernant les routes cantonales dans le village dont le coût global des travaux, honoraires et frais relatifs à l'ensemble des coûts de cet aménagement se monte à environ CHF 583.000.--,

vu l'étude effectuée et les plans établis par le bureau d'ingénieurs Trafitec Ingénieurs Conseils S.A. concernant le chemin des Chavannes qui ne fait pas partie des routes cantonales dans le village dont le coût global des travaux, honoraires et frais relatifs se monte à environ CHF 23.000.--, à l'entière charge de la commune,

vu les nombreux pourparlers avec la Direction Générale de la Mobilité (DGM), la Direction des Routes - service des routes cantonales, le bureau d'ingénieurs Trafitec Ingénieurs Conseils S.A. et le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) - Office du génie civil,

vu l'accord du DCTI – Office du génie civil, service des routes cantonales du 13 octobre 2009 de prendre en charge les 75% des coûts d'aménagements des routes cantonales,

vu que les honoraires d'études ont déjà été payés à Trafitec Ingénieurs Conseil S.A. et ont été comptabilisés ces dernières années au compte de fonctionnement pour un montant total de CHF 95.102,75,

vu que l'Etat de Genève soit le DCTI - Office du génie civil prend en charge le 75% du total de tous les frais, ce dernier déduira directement la somme de CHF 63.053,75 représentant sa part sur les premières factures de Trafitec payées par la commune en 2008 et 2009,

vu l'autorisation de construire délivrée le 26 janvier 2012 par le Département des constructions et des technologies de l'information - Office de l'urbanisme - direction des autorisations de construire,

vu le plan financier du 24 avril 2012,

Sur proposition de M. le Maire,

## **le Conseil municipal**

### **DECIDE**

#### **par 10 voix, soit à l'unanimité des membres présents**

- 1.- D'ouvrir un crédit de CHF 85.000.-- pour les travaux de modération de la circulation routière dans le village dont CHF 62.000.-- pour la part de la commune aux aménagements routiers sur les routes cantonales dans le village et CHF 23.000.-- pour les coûts relatifs au chemin des Chavannes.
- 2.- De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
- 3.- De prélever cette somme sur le compte courant communal H.1151.43.22 auprès de la Banque Cantonale de Genève.
- 4.- D'amortir la dépense nette prévue de CHF 85.000.-- au moyen de 10 annuités de CHF 8.500.-- qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 62.00.331.00 de 2011 à 2020.

M. le président donne des précisions pour :

#### ***Route de Rougemont- Route des Mangons***

La réfection du revêtement bitumeux des tronçons route de Rougemont et route des Mangons sera effectuée avec de l'enrobé phono-absorbant. La route de Soral (entrée du village) a déjà été réalisée avec ce matériau. Le Département des constructions et des technologies de l'information a décidé d'utiliser un fond spécial pour ces travaux.

#### ***Chemin des Chavannes***

La mise en évidence du cheminement pédestre par encollage de « pépites » couleur beige clair. La variante No 1 à environ CHF 16.000.-- propose la coloration de tout le cheminement. La variante No 2 à environ CHF 9.000.-- se limite à la coloration des zones non protégées par des potelets.

Après discussion, le Conseil municipal décide par 10 voix, soit à l'unanimité des membres présents, d'opter pour la variante No 1.

M. Albin Delavy profite de l'occasion pour confirmer que beaucoup de conducteurs de véhicules venant des quatre stops qui empruntent le chemin des Chavannes coupent le virage. Il demande si la pose d'un îlot serait possible. M. le président répond par la négative à cause des bus, à moins de faire un traçage spécial au sol. Trafitec Ingénieurs Conseils S.A. sera contacté pour leur demander leur avis.

### **Route du Creux-de-Boisset**

M. Le président propose de déplacer les bacs à fleurs situés en face de la mairie et de marquer d'une bande jaune le cheminement pour piétons. Après une discussion avec Trafitec Ingénieurs Conseil S.A., ce dernier propose en plus le marquage des lignes jaunes précédant le passage-piétons ainsi que l'élargissement des places de stationnement à 2m.20 le long du mur au lieu des 2m. usuels. Cet élargissement ne constitue pas une réduction de la chaussée, étant donné que les véhicules stationnés utilisent déjà ce gabarit vu l'impossibilité de « serrer » le mur d'aussi près qu'un trottoir. Coût environ CHF 2.500.--.

Après discussion, le Conseil municipal décide par 10 voix, soit à l'unanimité des membres présents d'opter pour cette proposition.

Mme Catherine Lehmann quitte la séance.

### **5.- Décision de l'assemblée générale de l'ACG (Association des communes Genevoises) relative à l'octroi par le fonds intercommunal d'un montant de CHF 706.000.-- pour le financement intercommunal des loyers des centres de maintien à domicile (CMD) et des foyers de jour (FDJ), pour l'année 2012**

M. le président communique la décision de l'assemblée générale de l'ACG du 28 mars 2012 (soumise au droit de veto des conseils municipaux – article 60 de la loi sur l'administration des communes - LAC) : relative à l'octroi par le fonds intercommunal d'un montant de CHF 706.000.-- pour le financement intercommunal des loyers des centres de maintien à domicile (CMD) et des foyers de jour (FDJ), pour l'année 2012.

### **6.- Plan d'extraction de graviers aux Champs-Pointus**

M. le président informe qu'après intervention auprès de la Direction générale de l'office de l'environnement, cette dernière a finalement tenu compte des demandes faites, soit par voie de délibération du Conseil municipal, soit par nos différents courriers concernant l'autorisation d'exploiter No 415-114 liée au plan d'extraction PE02-2010 – parcelles situées sur la commune de Soral.

### **7.- Communication de l'exécutif**

#### **Communication des séances du Conseil municipal du 2<sup>ème</sup> semestre 2012**

Les séances du Conseil municipal pour le deuxième semestre 2012 sont fixées comme suit :

lundi 10 septembre 2012 à 20 h.  
lundi 15 octobre 2012 à 20 h. (présentation du budget 2013)  
lundi 12 novembre 2012 à 19 h. (approbation du budget 2013)  
lundi 3 décembre 2012 à 20 h.

#### **Genève Tourisme balade viticole**

M. le président propose, à la suite des contacts avec Genève-Tourisme, d'acheter un panneau d'information qui sera apposé à l'entrée du village (4 stops) – endroit à déterminer – dans le cadre des villages traversés par la balade viticole qui a pour but de promouvoir l'oenotourisme dans le canton de Genève. Ce panneau présentera le village ainsi que son implication dans la campagne genevoise. Son coût se montera à environ CHF 4.000.--. Après discussion, le Conseil municipal décide par 9 voix, soit à l'unanimité des membres présents d'acheter ce panneau.

### ***Restaurants scolaires et parascolaires***

Une nouvelle association intercommunale « Les Cuis-cuis » a été créée le 20 juin 2012 avec pour but de fournir les repas et une surveillance pendant la pause de midi, ainsi que les jours scolaires aux enfants fréquentant les écoles primaires des communes de Laconnex et Soral, ainsi qu'un encadrement entre 16h. et 18h. à l'école primaire de Soral. L'association se charge de l'exploitation du restaurant et de l'accueil parascolaire pour l'exploitation uniquement des restaurants scolaires.

Le comité se compose de 7 membres dont Mme Véronique Rudaz, présidente, M. Albin Delavy, vice-président et Mme Magali Barthassat, trésorière.

### ***Promotions à Laconnex***

La fête des promotions se déroulera le vendredi 29 juin 2012 à partir de 17h.30 au centre sportif de Laconnex. La population des deux villages est invitée à se joindre à cette manifestation.

### ***Comptes-rendus des différentes manifestations de juin***

Le mois de juin a été chargé en manifestations dans la commune à savoir :

- |              |   |
|--------------|---|
| 9 juin 2012  | S(ch)oralies organisées par la commune en collaboration avec la Chorale de « La Feuillée ».   |
| 15 juin 2012 | Inauguration du terrain de pétanque par la commune.   |
| 16 juin 2012 | Pro-Vélo organisé par cette entité en collaboration avec plusieurs associations villageoises. |
| 21 juin 2012 | sortie des aînés à Aubonne avec visite de l'Arboretum et de la cité.                          |
| 23 juin 2012 | course du vignoble organisé par l'association de la course du vignoble.                       |

Toutes ces manifestations se sont déroulées par un beau temps et ont obtenu un joli succès.

### ***Employé communal***

La période d'essai du nouvel employé communal se termine à la fin du mois de juin. Il donne satisfaction tant pour son travail à l'école et à la mairie que dans l'immeuble locatif. Dès septembre prochain, une demi-journée par semaine sera certainement planifiée plus particulièrement pour l'entretien de l'école.

### ***Compagnie des sapeurs-pompiers***

La Municipalité a félicité chaleureusement M. Lionel Thévenoz pour la réussite de ses examens au grade de lieutenant de la compagnie des sapeurs-pompiers à la suite de l'école d'officiers qui s'est déroulée du 16 avril au 12 mai 2012.

### ***Jumelage Labeaume***

Le retour du 20<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage avec Labeaume se déroulera les 8 et 9 juin 2013 dans cette commune. A noter d'ores et déjà dans l'agenda.

### ***Chemin d'accès rue du Faubourg – parc de la mairie***

A la suite de plusieurs plaintes, particulièrement de mamans, un bac à fleurs a été installé sur la parcelle No 10.436 (hauteur du 20 rue du Faubourg). Un espace restreint permet de

charger et décharger une voiture, mais n'autorise pas le parcage. Tous les propriétaires concernés ont été avisés par lettre le 25 juin 2012.

Cette installation fait partie de la sécurisation du village et permet l'accès au terrain communal sur lequel vont être installés prochainement les nouveaux jeux pour enfants. Il faut également noter que ce chemin sera refait. Nous attendons un devis.

#### ***Entretien route de Théréns (tronçon sur Soral)***

La commune de Bernex nous a interpellé afin de savoir si nous étions intéressés à réfectionner le tronçon de 80m. de la route de Théréns situé entre le chemin du Loup et la frontière nationale qui fait partie du domaine public (DP) communal de Soral, car Bernex va procéder à des travaux de réfection de la route de Théréns. Le coût se monterait entre CHF 10.000.-- à CHF 15.000.--.

M. le président ira voir sur place pour étudier le problème et contactera la commune de St-Julien-en-Genevois. Si cette dernière remet en état sa partie de route, la commune de Soral pourrait faire de même.

#### ***Rénovation et aménagement de la fontaine***

Le Département des constructions et des technologies de l'information a accordé l'autorisation de construire pour la rénovation de la fontaine et l'aménagement d'une place. Affaire à suivre.

### **8.- DIVERS**

#### ***S(Ch)oralies***

M. Gérard Fontaine donne des chiffres sur les S(choralies) dont les coûts ont été maîtrisés. Les comptes définitifs sont à recevoir. M. Gérard Fontaine profite de remercier toutes les personnes qui ont aidé à l'organisation de cette fête.

#### ***Inauguration du terrain de pétanque***

Mme Anne Jaggi annonce un bénéfice de CHF 1.092.-- lors de l'inauguration du terrain de pétanque et propose de mettre à disposition ce montant pour la création d'un club de pétanque qui se profile. Ce montant sera déposé à la Mairie. M. le président remercie les personnes qui ont organisé le tournoi à savoir : Mme Anne Jaggi et son mari Serge, M. Lori Genoud – André Thévenoz – Gérard Fontaine.

#### ***Site internet***

M. Albin Delavy informe que toutes les photos des différentes manifestations du mois de juin peuvent être consultées sur notre site internet.

#### ***Terrain près de la salle communale***

Mme Paulette Dupraz Oihénart, au nom de M. Jean Meichtry, demande si des plantes provençales seront replantées sous l'olivier et près de la nouvelle rampe d'accès à la salle communale. La réponse est affirmative.

#### ***Plaine de l'Aire***

Mme Anne Jaggi demande des précisions sur une séance du 26 avril 2012 relative à l'étude multimodale de Saint-Julien-en-Genevois et la Plaine de l'Aire où son nom figurerait sur ce procès-verbal comme étant excusée, fait rapporté par un citoyen de la commune. La mairie n'a reçu aucun document sur le sujet. Mme Jaggi est chargée d'éclaircir sa demande.

### ***Taverne***

M. André Thévenoz, à la suite de plusieurs manifestations ces derniers temps, souligne que l'éclairage de la taverne est vétuste et que des travaux devraient être entrepris. M. André Thévenoz est chargé de demander des devis à des entreprises d'électricité en collaboration avec un éclairagiste qui pourrait avoir une bonne vision d'ensemble.

Mme Maria Claret soulève le problème de l'isolation du plafond lorsque la salle communale est également occupée, car de la poussière tombe régulièrement dans la taverne. Il faut préciser qu'en règle générale la salle communale et la taverne ne sont pas louées en même temps.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h20.